



## **CENTRE DE VIE ENFANTINE RÉGIONAL**

1114 COLOMBIER SUR MORGES

# **Petit guide à l'usage des Familles**

## **« Être accueilli à l'Arche de Noé c'est... »**

### Préambule :

Votre enfant va intégrer un des groupes du Centre de Vie Infantile « L'Arche de Noé ». La vie en collectivité va occuper une partie de sa vie, ainsi que celle de votre famille. Pour faciliter l'intégration dans ce nouveau rythme de vie, nous avons élaboré ce petit guide qui vise à vous communiquer de nombreuses informations pour bien-vivre ensemble.

**Ce document fait partie intégrante du contrat de placement signé par les familles.**

Le Centre de Vie Infantile est constitué de 3 groupes d'âge préscolaire et une UAPE :

*La Nurserie* accueille des enfants de 3 mois à 24 mois

*Les Trotteurs* accueillent des enfants de 18 mois à 36 mois

*Les Grands* accueillent les enfants de 36 mois à l'entrée à l'école

L'Unité d'Accueil Pour Ecoliers accueille les enfants de la 1H à la 6H

La journée de votre enfant commence à la maison. Dans le but de bien démarrer sa journée au sein de notre institution, il est important qu'il arrive dans son groupe changé et habillé, prêt pour de nouvelles aventures.

### Période d'adaptation :



*Maria Montessori disait : « L'adaptation se fait par l'enfant et pour l'enfant ».*

Afin de familiariser l'enfant progressivement avec son nouveau rythme et faciliter son intégration dans son nouvel environnement, une période d'adaptation est organisée durant les deux premières semaines de fréquentation à la garderie.

La direction prend contact avec les parents pour un premier entretien durant lequel elle présente l'organisation de l'institution, la pédagogie et fait découvrir les lieux de vie. Une deuxième rencontre est planifiée par la personne de référence de l'équipe éducative pour faire connaissance, échanger sur les rituels de l'enfant et planifier sa période d'adaptation. Les deux moments de rencontres s'organisent avant le début du contrat.

La personne de référence est une personne de ressource, pendant l'adaptation, mais également, tout au long de l'année. Elle reste à votre disposition en cas de besoin ou de questions concernant votre enfant, ainsi que pour des moments d'échanges formels ou informels. Elle se chargera de faire le lien avec l'équipe éducative.

### Les horaires d'ouverture :



La structure d'accueil est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h45

Pour le bien-être de l'enfant, il est demandé de bien vouloir respecter les horaires d'arrivée et de départ suivant :

Le matin, les arrivées sont entre 7h00 et 9h00.

En fin de matinée, les arrivées sont à 11h00.

En début d'après-midi, les arrivées ou les départs sont entre 14h00 et 14h30.

En fin de journée, les départs se font dès 16h30 et jusqu'à 18h30 afin de bénéficier d'un retour de la journée de votre enfant, mais au plus tard à 18h45.

### Les fermetures annuelles :



Le Centre de Vie Infantile ferme 5 semaines par année, deux semaines à Noël et 3 semaines en été (les deux dernières de juillet et la 1<sup>ère</sup> d'août). Les dates de fermeture de l'institution sont sur notre site internet.

### Les centres aérés :

Durant les vacances scolaires, hors dates de fermeture de l'institution, l'Arche de Noé organise des Centres aérés qui proposent des activités variées aux enfants scolarisés. L'inscription durant les centres aérés est obligatoire. Nous attirons votre attention sur le fait que toute inscription est ferme et définitive dès l'envoi du formulaire.

### Collaboration avec les familles :

Afin de garantir le bien-être des enfants et de placer le partenariat avec les familles au centre de nos préoccupations, nous avons besoin de :

- Un contact journalier avec le personnel éducatif afin de transmettre tout renseignement utile au bon déroulement de la journée de l'enfant en collectivité.
- Une information téléphonique, au plus tard le matin même, lorsque l'enfant est absent.
- Une information concernant les personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Les personnes autorisées doivent se présenter avec une pièce d'identité.
- Les parents soient joignables au cours de la journée.

### Alimentation :



L'alimentation est un réel plaisir des sens ! C'est pour cela que nous veillons à proposer des repas diversifiés et pleins de fantaisie en respectant les quantités conseillées par la Société Suisse de Nutrition (SSN). Les repas sont préparés par notre cuisinier et notre commis de cuisine. Notre cuisinier favorise les produits locaux et de saison.

Il prépare des menus complets, sains et appétissants qui permettent de couvrir les besoins fondamentaux des enfants, pour bien grandir.

Les repas font partie de la vie en collectivité et sont l'occasion de partager un moment convivial.

#### En Nurserie

Chez les tout-petits (moins de 1 an), les purées sont fournies par notre cuisinier en fonction des fruits et légumes de saison, en adéquation avec l'introduction effectuée à la maison.

Pour les mamans qui souhaitent continuer à allaiter, nous avons un local à disposition avec un fauteuil d'allaitement dans notre institution. Il est également possible d'amener son lait maternel, à entreposer au réfrigérateur. Pour que votre enfant puisse commencer au mieux sa journée, le premier biberon du matin doit être pris à la maison.

### Le matériel à fournir :



Il est demandé aux familles de fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de la journée des enfants dans la structure, à savoir (en fonction des besoins de votre enfant) :

- D'une paire de pantoufles
- De vêtements de rechange
- Des vêtements d'extérieurs adaptés à la saison et au temps (casquette, combinaison de neige, bonnets, gants, pantalon et veste de pluie, bottes, etc.)
- Des couches
- Son doudou et sa lolette
- Crème solaire (si autre que celle de l'institution)
- Médicaments personnels (à fournir en cas de besoin)

Merci de bien vouloir noter le nom et prénom de votre enfant sur **toutes ses affaires**

### Les objets personnels :



Le personnel éducatif prend en charge vos enfants, il les accompagne durant leurs journées bien remplies par des échanges, des activités de découverte ainsi que dans la quête à l'autonomie. Au vu du nombre d'enfants accueillis chaque jour, il est impossible d'effectuer un contrôle constant sur les objets personnels de valeurs de chaque enfant. Pour cette raison, la structure d'accueil décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou accident provoqué à ces objets.

### Les sorties :



Des sorties sont organisées par la structure d'accueil. Les parents sont rendus attentifs au fait que ces sorties peuvent se faire à pied, mais également en transports publics.

### Les devoirs :



Un espace et un moment sont consacrés aux devoirs, si les parents le souhaitent. Les enfants sont encouragés à mener leurs devoirs de manière autonome, un membre du personnel encadrant est disponible pour les aider à comprendre les consignes et à s'organiser. L'équipe éducative n'est pas responsable du contrôle de la bonne exécution de ceux-ci, ni qu'ils soient terminés.

### Droit à l'image :

Durant toute sa fréquentation, l'enfant peut être pris en photo, à **usage interne uniquement**. Les photos seront utilisées pour la décoration, les bricolages, etc.

### Grimage :

Lors d'activités, nous proposons aux enfants de leur faire un maquillage/grimage, sur le visage.

### Soins :



En cas de petits accidents, de fièvre, etc., le personnel éducatif peut prodiguer des soins aux enfants par le biais des médicaments suivant :

#### En fonction de l'âge de l'enfant :

- Oxyplastine pâte 75g
- Dafalgan suppositoire 80mg (5-7 kg)
- Dafalgan suppositoire 150mg (7-10 Kg)
- Dafalgan sirop 90ml
- Dafalgan sachets 250mg
- Merfen spray
- Ouate hémostatique
- Similasan crème Arnica
- Fenipic Plus gel

En plus des petits remèdes habituels, nous utilisons des granules homéopathiques dans les situations suivantes :

Arnica montana. 5CH en cas d'hématomes (bosses), d'ecchymoses (bleus) et de contusions (coups)

Apis mellifica 5CH en cas de piqures d'insectes

La crème solaire fournie est :

Ciem crème solaire Indice 50

Comme stipulé dans le document de prévention de la santé du canton de Vaud : « Aucun médicament à usage interne ne peut être administré à un enfant présent dans un lieu d'accueil sans autorisation du titulaire de l'autorité parentale ».<sup>1</sup>

A cet effet, une fiche de traitement doit être remplie et signée par les personnes responsables de l'enfant, lorsque l'enfant est sous traitement. Les parents amènent leurs propres médicaments.

Pour des questions de sécurité, les médicaments sont transmis **en main propre** au personnel éducatif.

Dans la mesure du possible, la première et la dernière prise du médicament sont administrées à la maison.

---

<sup>1</sup> [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/vie\\_privee/jeunesse/accueil-jour/fichiers\\_pdf/Recommandations\\_sante\\_acc\\_coll\\_jour\\_01.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/jeunesse/accueil-jour/fichiers_pdf/Recommandations_sante_acc_coll_jour_01.pdf),